

Déclaration citoyenne des femmes de Pointe-aux-Trembles

Parce que...les femmes comptent pour 52 % de la population active du Québec et qu'au niveau de la représentation politique municipale, les dernières statistiques de 2003 indiquent que les femmes occupent seulement 11,6 % des postes à la mairie et 24,5 % des postes aux conseils municipaux;

Parce que...une présence féminine plus équitable au niveau décisionnel est essentielle dans notre processus démocratique et que les femmes sont souvent au cœur du développement familial et social d'une société;

Parce que...les femmes constituent la population la plus pauvre et qu'elles subissent quotidiennement les manques dans un quartier pour ce qui est de l'accès au logement, à la mobilité et aux autres services de la Ville de Montréal. Et, parce qu'elles sont encore les principales victimes de violence;

Parce que...Pointe-aux-Trembles est le 2^{ème} quartier de Montréal où il y a le plus grand nombre de familles monoparentales (2780 familles), que 60 % d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté et que 85 % d'entre elles sont à cheffe féminin;

Parce que...les Pointelières veulent diminuer les exclusions, les discriminations envers les femmes et pour que des choix plus équitables soient faits en matière de planification urbaine, de sécurité, de mobilité, d'emploi et d'aménagement.

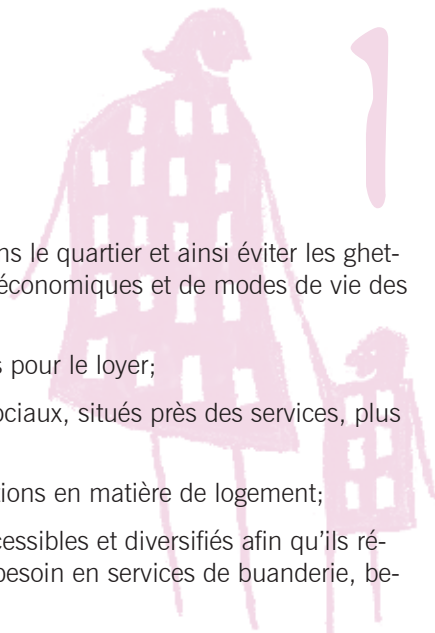
Parce que...les Pointelières ont à cœur le développement de leur arrondissement, qu'elles veulent avoir une meilleure qualité de vie, qu'elles désirent prendre la parole et s'impliquer davantage en tant que citoyennes, elles demandent ce qui suit :



Logement

- 1.1 Que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer une mixité sociale dans le quartier et ainsi éviter les ghettos (par mixité sociale, nous entendons la diversité de cultures, d'âges et de niveaux économiques et de modes de vie des résident(e)s);
- 1.2 Que la population à faible revenu* n'ait pas à déboursier plus de 25% de ses revenus pour le loyer;
- 1.3 Que des mesures soient mises en place afin de construire davantage de logements sociaux, situés près des services, plus particulièrement pour les femmes âgées et les femmes monoparentales;
- 1.4 Que les femmes soient davantage informées et sensibilisées sur leurs droits et obligations en matière de logement;
- 1.5 Que les services donnés dans les espaces collectifs soient améliorés, qu'ils soient accessibles et diversifiés afin qu'ils répondent aux besoins individuels des résident(e)s (besoin en espaces d'entreposage, besoin en services de buanderie, besoin d'espaces de bricolage, etc.).

* Nous considérons à faible revenu toute personne vivant sous le seuil de pauvreté fixé par Statistiques Canada.



2

Mobilité-transport



- 2.1 Que l'on encourage la venue du Train de l'Est afin d'offrir aux résident(e)s de Pointe-aux-Trembles un moyen de transport efficace pour se rendre au centre-ville en se ralliant au mouvement déjà existant;
- 2.2 Que l'on améliore le transport en autobus dans l'arrondissement en diminuant le temps d'attente et en créant de nouveaux circuits;
- 2.3 Que l'on élargisse la desserte Nord-Sud et Est-Ouest dans l'arrondissement;
- 2.4 Que l'on améliore le service à la clientèle dans les autobus (chauffeurs plus courtois);
- 2.5 Que l'on continue de réparer tous les nids de poule qui représentent un danger pour la population de l'arrondissement (ex. : les nids de poule de la voie de service de la sortie St-Jean-Baptiste/Marien, rue Sherbrooke, rue Notre-Dame, etc.);
- 2.6 Que l'on bonifie les transports en commun aux besoins des femmes et qu'on les rende accessibles pour toutes (confort, sécurité, poursuivre le service arrêt entre deux stations, etc.);
- 2.7 Que les personnes à faible revenu bénéficient du tarif réduit du transport en commun au même titre que les aîné(e)s ou les étudiant(e)s;
- 2.8 Que l'on ajoute de l'éclairage aux stations d'autobus afin que les utilisateurs-trices soient visibles par les chauffeurs (ex. : Notre-Dame à partir de La Rousselière jusqu'au bout de l'Île).



Sécurité

Selon les femmes, l'environnement urbain est sécuritaire s'il permet :

- de savoir où l'on est et où l'on va
 - de voir et d'être vue
 - d'entendre et d'être entendue
 - de pouvoir s'échapper et obtenir du secours
 - de vivre dans un environnement propre et accueillant
- 3.1 Nous voulons que l'aménagement du quartier soit révisé selon ces principes et que l'on applique des améliorations s'il y a lieu;
 - 3.2 Que l'on améliore l'éclairage public et la signalisation des rues;
 - 3.3 Que l'on ajoute une signalisation indiquant la direction vers les lieux publics où obtenir du secours;
 - 3.4 Que l'on multiplie les téléphones publics;
 - 3.5 Que l'on mette en place des moyens favorisant le développement d'un contrôle social sécuritaire dans le quartier (ex. : créer un club d'entraide dans le voisinage comme Parents-secours, mais adapté pour servir les femmes).



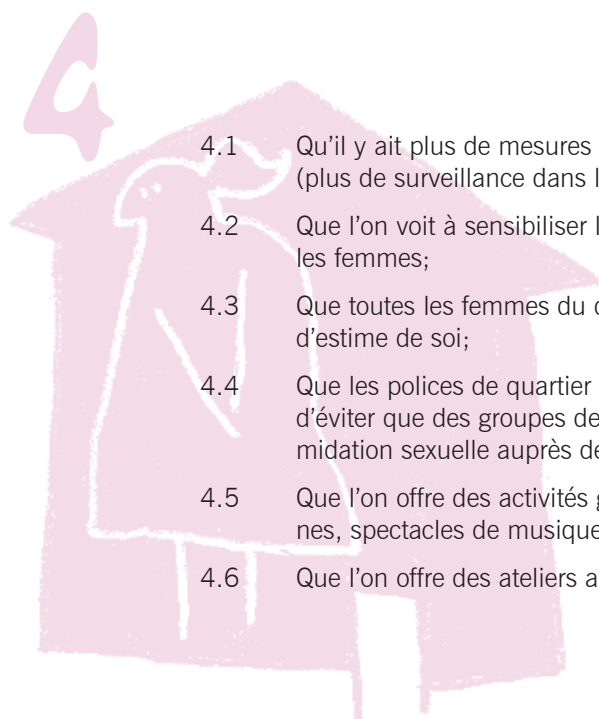
3

4

Violence



- 4.1 Qu'il y ait plus de mesures de sécurité pour les femmes âgées qui sont victimes d'abus et de négligence (plus de surveillance dans les centres d'hébergement, plus de sensibilisation et de prévention);
- 4.2 Que l'on voit à sensibiliser la population afin de diminuer la violence physique et verbale dont sont victimes les femmes;
- 4.3 Que toutes les femmes du quartier aient accès gratuitement ou à faible coût à un cours d'auto-défense et d'estime de soi;
- 4.4 Que les polices de quartier patrouillent davantage aux environs des parcs de l'arrondissement le soir afin d'éviter que des groupes de jeunes s'y retrouvent et s'adonnent à la consommation de drogues et à de l'intimidation sexuelle auprès des jeunes filles;
- 4.5 Que l'on offre des activités gratuites qui répondent aux besoins réels des jeunes (plus de maisons de jeunes, spectacles de musique, danses, activités sportives) afin de les sortir des parcs le soir;
- 4.6 Que l'on offre des ateliers aux parents sur la prévention de la sexualité précoce de leurs jeunes.





Développement social et économique

- 5.1 Que l'on augmente la quantité des services de proximité dans les quartiers avoisinants au fleuve (rue Notre-Dame), notamment ceux relatifs à l'alimentation (fruiterie, boucherie, boulangerie, magasins spécialisés, etc.), tout en conservant le cachet historique;
- 5.2 Que l'on interdise le développement de magasins à grande surface en dehors de la rue Sherbrooke;
- 5.3 Que l'on tienne compte de la réalité particulière des femmes dans le développement de projets de revitalisation;
- 5.4 Que les entreprises de l'arrondissement aient une politique d'embauche qui favorise la main-d'œuvre locale et qu'elles incluent une politique d'embauche pour les femmes de 45 ans et plus.

Vie communautaire et qualité de vie



- 6.1 Que soit mis en place, et de façon permanente, un Comité femmes dans notre arrondissement;
- 6.2 Que l'on favorise la présence des femmes aux différents lieux décisionnels qui concernent le développement social et économique du quartier;
- 6.3 Que l'on reconnaisse et que l'on encourage les organismes et les groupes d'entraide qui travaillent à la réinsertion des femmes;
- 6.4 Que l'on favorise l'organisation d'actions d'éducation populaire afin de contrer la discrimination faite aux femmes de 45 ans et plus sur le marché du travail, les femmes handicapées et celles ayant de légers problèmes de santé;
- 6.5 Que l'on augmente les ressources alimentaires (paniers à l'année, club de petits déjeuners dans les écoles) et qu'on améliore la qualité des aliments dans les banques alimentaires (date de péremption);
- 6.6 Que l'on mette en place plus de services de transport public pour aller chercher les denrées alimentaires des familles ou individus qui n'ont pas accès à un moyen de transport;
- 6.7 Que l'on organise une campagne de sensibilisation afin d'informer les commerçants de l'arrondissement de tenir leurs spéciaux en début du mois pour aider les femmes à faible revenu.



Famille et éducation

- 7.1 Que le quartier se mobilise davantage par rapport au développement social, la réussite scolaire et la sécurité des enfants;
- 7.2 Que l'on intègre davantage les aîné(e)s dans le développement de la famille et de l'éducation;
- 7.3 Que l'on reconnaisse et que l'on revalorise la vie familiale actuelle, qu'elle soit monoparentale, recomposée, bi-parentale ou autre;
- 7.4 Que l'on soutienne davantage les maisons de jeunes de Pointe-aux-Trembles et que l'on y intègre plus de travailleurs(euses) de rue;
- 7.5 Que l'on crée plus de haltes-répits et de services de garde;
- 7.6 Que l'on augmente les programmes d'aide aux devoirs;
- 7.7 Que l'on bonifie les activités para-scolaires offertes aux jeunes;
- 7.8 Que l'on trouve des moyens de prévenir le décrochage scolaire chez les garçons;
- 7.9 Que l'on interdise et que l'on applique des règlements sévères sur la vente de drogues dans les écoles primaires et secondaires;
- 7.10 Que l'on encourage les organismes d'aide aux familles qui aident au niveau des habiletés parentales, de l'estime de soi et du règlement de conflits familiaux;
- 7.11 Que l'on fournisse des services pour les enfants ayant des problèmes de santé mentale et physique.

Environnement



- 8.1 Que l'on améliore la mobilité en transport en commun, en vélo ou à pied afin de diminuer le nombre de voitures circulant dans l'arrondissement;
- 8.2 Que l'on favorise l'accès au bord du fleuve en ajoutant des descentes, des bancs, des tables à pique-nique, des plages;
- 8.3 Que l'on améliore la propreté des berges du bord du fleuve et que l'on ajoute plus de poubelles;
- 8.4 Que l'on ajoute plus d'espaces verts dans les quartiers et que l'on revitalise nos parcs existants (ajout de modules pour enfants, balançoires, tables, fleurs, arbres, etc.);
- 8.5 Que l'on revitalise certains quartiers (effacer les graffitis, ajouter des fleurs, des arbres, etc.).



Culture, loisirs et patrimoine

- 9.1 Que la Ville de Montréal et les acteurs culturels du quartier mettent en place des moyens afin que les résident(e)s du quartier s'approprient davantage leur espaces culturels;
- 9.2 Que l'on organise davantage d'activités gratuites pour les personnes à bas revenu (cours de peinture, de yoga, dessin, musique, etc.);
- 9.3 Que l'on favorise davantage la mise en valeur des talents locaux;
- 9.4 Que l'on ajoute des piscines publiques extérieures;
- 9.5 Que l'on construise des rampes à skate pour les jeunes;
- 9.6 Que l'on propose plus d'activités sportives à coûts modiques pour les jeunes;
- 9.7 Que l'on crée des espaces pour permettre et valoriser la pratique légale de graffitis;
- 9.8 Que l'on favorise la mise en valeur de notre patrimoine architectural auprès de la population (Pointe-aux-Trembles : deuxième quartier fondé après Ville-Marie);
- 9.9 Que la récupération des bâtiments patrimoniaux (églises, moulins, vieux édifices) fasse l'objet de consultation publique;
- 9.10 Que des moyens concrets et souples soutiennent les petits propriétaires à la préservation du patrimoine et à la revitalisation des bâtiments historiques.

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ RÉDACTION DÉCLARATION CITOYENNE DU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES. ELLE A ÉTÉ INSPIRÉE PAR LA CHARTE EUROPÉENNE DES FEMMES DANS LA CITÉ ET LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE STE-MARIE.

CETTE CHARTE A ÉTÉ ENTÉRINÉE À L'UNANIMITÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES QUI S'EST TENUE LE 24 MAI 2005.

La Déclaration citoyenne des femmes de Pointe-aux-Trembles se veut inclusive et concerne sans discrimination, toutes les femmes résidant dans le quartier Pointe-aux-Trembles. Elle vise à :

- faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme
- faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier
- influencer la planification urbaine du quartier selon le regard des femmes
- augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie de ce quartier
- engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient



Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

12 125, Notre-Dame Est. Bur. 164, Montréal (Québec) H1B 2Y9

Tél. : (514) 645-6068 Fax. : (514) 645-3009

Courriel : info@cdfpat.org Site Internet : www.cdfpat.org